

AFFAIRE N° 1

PRISE en recette de la somme de 1.470.000 F attribuée à la
Commune de St-Denis pour 1957 au titre de répartition de fonds de p
réquation.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit du 17 Décembre 1957 la Trésorerie Générale a versé au budget de la Commune la somme de 1.470.000 francs à titre de répartition de fonds commun départemental de péréquation pour l'année 1955.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, Mesdames Messieurs, de bien vouloir voter la régularisation de cette répartition en recettes au chapitre III du budget de la Commune pour l'exercice 1957. /.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
St-Denis, le 10 Mai 1958
P. le Secrétaire Général
Le Chef de Mission délégué
Signé: F. J. Gavarini*

*Approuvé
St-Denis, le 13 M
P. le Préfet et par
le Secrétaire Général
Signé: R. Pel*